

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE 24 septembre 2021

| N° DELIBERATIONS | Ordre du jour  |
|------------------|--|
| 2021/31          | CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2021/23 |
| 2021/32          | REFECTION ET MODIFICATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET DE SON ANNEXE                      |
| 2021/33          | EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU PUYDENUS ET AU BOST                                |
| 2121/34          | AMENAGEMENT DU BOURG DE LAVIGNAC   |
|                  |  |
|                  |  |
|                  |  |
|                  |  |
|                  |  |

Le Maire  
Gérard CHAMINADE



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**  
**ARRONDISSEMENT DE LIMOGES**  
**CANTON DE SAINT YRIEIX**  
**COMMUNE DE LAVIGNAC**

**DELIBERATION N° 2021 / 31 - SÉANCE du 24 septembre 2021**

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET**  
**MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2021/23**

Date de la convocation : le 13 septembre 2021

Date d'affichage : le 13 septembre 2021

Le 24 septembre 2021, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07

Procuration : 01

Absents : 02

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Patrick LEBEDEL, Gérard TRICONE, Rachel BOISSOU, Gwladys LAVAUD .

**ABSENT AVEC PROCURATION** : Jérémy CABIROL, pouvoir à Gérard CHAMINADE.

**ABSENT SANS PROCURATION** : Gérard BORDE, Patrick ROUGERIE .

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bernadette LACOURARIE.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et, notamment, son article 3-3 3°.

Vu la délibération 2021/23 relative à la création d'un emploi permanent à temps non complet.

Vu la lettre **1A 185 044 1583 1** de monsieur le Préfet de la Haute-Vienne en date du 20 août 2021.

Considérant que par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ( article 3-3 3°).

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial afin d'assurer la continuité du service et notamment l'entretien des locaux de la commune.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une erreur apparaît dans les dispositions de la délibération 2021/23 et qu'il est nécessaire de la modifier comme il suit :

- à l'alinéa 4, au lieu de lire 3.3 - lire 3-3 3°,
- à l'alinéa 5 au lieu de lire indice brut 389 – lire 401.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 00 abstention, 00 contre, 08 pour.

Décide d'effectuer les modifications proposées par monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 25 septembre 2021



Le Maire Gérard CHAMINADE



a

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**  
**ARRONDISSEMENT DE LIMOGES**  
**CANTON DE SAINT YRIEIX**  
**COMMUNE DE LAVIGNAC**

**DELIBERATION N° 2021 / 32 - SÉANCE du 24 septembre 2021**

**REFECTION ET MODIFICATON DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET DE SON ANNEXE.**

Date de la convocation : le 13 septembre 2021

Date d'affichage : le 13 septembre 2021

Le 24 septembre 2021, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07

Procuration : 01

Absents : 02

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Patrick LEBEDEL, Gérard TRICONE, Rachel BOISSOU, Gwladys LAVAUD .

**ABSENT AVEC PROCURATION** : Jérémy CABIROL, pouvoir à Gérard CHAMINADE.

**ABSENT SANS PROCURATION** : Gérard BORDE, Patrick ROUGERIE .

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que les toitures de la mairie et de son annexe sont très anciennes et que les couvertures, dont les tuiles sont détériorées par le temps et le gel, nécessitent d'être remplacées, que des chevrons sont abîmés et qu'il faut mettre en place un écran sous toiture.

Il indique également que ces travaux sont importants pour la conservation des bâtiments et le renforcement de l'étanchéité et que le montant de l'opération est de 24 825,20 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : **par 00 abstention : 00 contre : 08 pour,**

- De procéder aux travaux de réfection des toitures de la mairie et de ;
- D'autoriser le Maire à engager la dépense correspondante et faire réaliser les travaux ;
- Autoriser le Maire à demander les subventions possibles, notamment au conseil départemental et DETR.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

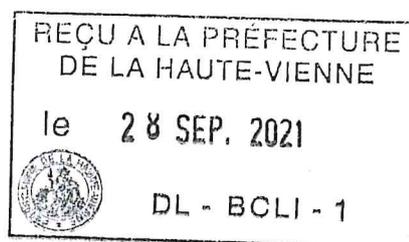
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 25 septembre 2021

Le Maire Gérard CHAMINADE



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**  
**ARRONDISSEMENT DE LIMOGES**  
**CANTON DE SAINT YRIEIX**  
**COMMUNE DE LAVIGNAC**

**DELIBERATION N° 2021 / 33 - SÉANCE du 24 septembre 2021**

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU PUYDENUS ET AU BOST**

Date de la convocation : le 13 septembre 2021

Date d'affichage : le 13 septembre 2021

Le 24 septembre 2021, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07

Procuration : 01

Absents : 02

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Patrick LEBEDEL, Gérard TRICONE, Rachel BOISSOU, Gwladys LAVAUD .

**ABSENT AVEC PROCURATION** : Jérémy CABIROL, pouvoir à Gérard CHAMINADE.

**ABSENT SANS PROCURATION** : Gérard BORDE, Patrick ROUGERIE .

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bernadette LACOURARIE.

Vu le schéma directeur d'assainissement communal.

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 03 mars 2020.

Monsieur le Maire indique au conseil que de nouvelles constructions vont être réalisées aux villages du Puydenus et du Bost et qu'il convient de réaliser des extensions du réseau d'assainissement collectif existant pour que celles-ci soient raccordables. Il informe le conseil que le coût des travaux est de 8329,28 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil par : **00 abstention : 00 contre : 08 pour.**

- Décide : - de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement au Puydenus et au Bost.  
- Demande à monsieur le Maire de solliciter une subvention au Conseil départemental.  
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 25 septembre 2021

Le Maire Gérard CHAMINADE



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**  
**ARRONDISSEMENT DE LIMOGES**  
**CANTON DE SAINT YRIEIX**  
**COMMUNE DE LAVIGNAC**

**DELIBERATION N° 2021 / 34 - SÉANCE du 24 septembre 2021**

**AMENAGEMENT DU BOURG DE LAVIGNAC**

Date de la convocation : le 13 septembre 2021

Date d'affichage : le 13 septembre 2021

Le 24 septembre 2021, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07

Procuration : 01

Absents : 02

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Patrick LEBEDEL, Gérard TRICONE, Rachel BOISSOU, Gwladys LAVAUD .

**ABSENT AVEC PROCURATION** : Jérémy CABIROL, pouvoir à Gérard CHAMINADE.

**ABSENT SANS PROCURATION** : Gérard BORDE, Patrick ROUGERIE .

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la procédure d'acquisition des terrains autour du bourg de Lavignac, il est maintenant nécessaire de prendre la décision d'aménager l'entrée Nord du bourg et la partie classée 2AU côté cimetière.

L'opération consisterait à :

- élargir les accotements de la voie communale 01 au Nord du bourg.
- Créer un accès à la zone 2AU côté cimetière.
- Aménager un espace carrossable sur la zone 2AU.
- Aménager le terrain situé à droite du carrefour D46 et VC 01 afin d'en améliorer la sécurité et créer un emplacement fonctionnel pour l'éco-point.
- Réaliser des talus à l'entrée Nord sur la voie 203 et au Sud sur la VC 201.
- Plantation d'arbres formant allée sur la VC 01 à l'entrée du bourg et aménagement paysager.

Pour cela, monsieur le Maire propose de demander à l'ATEC d'établir un avant-projet sommaire.

Après en avoir délibéré le conseil par : **00 abstention : 00 contre : 08 pour**,

le conseil municipal décide de valider l'opération projetée et autorise monsieur le Maire de mandater l'ATEC départementale pour établir un avant projet sommaire.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 25 septembre 2021

Le Maire Gérard CHAMINADE

